Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_07-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBLANC Morgane à Mme PANNETIER Valérie
Absent(s) : M. MOREL Henri

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDIER Antoine

03/2026-07 – Participation 2026 aux frais à caractère social pour l'école privée de Saint-M'Hervé

Vu la commission finances du 09 février 2026,

Le conseil municipal est invité à accorder une subvention à caractère social pour :

- Les frais pédagogiques (frais de piscine, fournitures, photocopies ...)

- A hauteur de 50€/an/enfant ;

- La participation en fonction du programme de l'année

- Voyage scolaire à hauteur de 20 €/an/enfant

ou

- Voile à hauteur de 5 €/an/enfant

- La participation cantine

- A hauteur de 2.42 €/repas

- La participation transports scolaires

- Forfait de 1 000 €/ an

Madame le Maire propose à l'assemblée de prévoir sur le budget primitif 2026 la ligne budgétaire suivante pour le versement de la participation financière :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_07-DE

OBJET / ANNEE	2026	détail	public visé	
FRAIS PEDAGOGIQUES (frais piscine, fournitures, photocopies...) nb enfants au 01-09	5 500	50 € / enfant	tous les élèves	110 élèves (au 01/09)
PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE OU VOILE	125	20 € / enfant 5 € / enfant	CE2-CM1-CM2	25 enfants voile en 2026
PARTICIPATION CANTINE (année civile)	25 410	2,42 € / repas AUGMENTATION INFLATION 0,9%	demi-pensionnaires	environ 10 500 repas
PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES	1 000	Forfait 1000 €	tous les élèves	forfait
TOTAL	34 061			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde une subvention à caractère social**

- **Répartit cette subvention de la façon suivante :**

  - Pour les frais pédagogiques au profit des enfants inscrits à l'école à hauteur de 50€/an/enfant ;

  - En fonction du programme de l'année selon les classes participantes, pour la participation voyage scolaire au profit des enfants inscrits à l'école à hauteur de 20€/an/enfant ou participation voile à hauteur de 5€/an/enfant ;

  - Pour les frais de cantine au profit de l'école privée (OGEC) Ste Anne de ST M'HERVE à hauteur de 2.42€ par repas pour tous les élèves des classes maternelles et élémentaires (enseignement du 1er degré) domiciliés à ST M'HERVÉ ;

  - Pour le forfait transports scolaires de 1000€/an au profit des enfants inscrits à l'école

- **Précise que le montant n'est pas acquis pour les années à venir ;**

- **Autorise Mme Le Maire à inscrire une ligne budgétaire prévisionnelle d'un montant de 34 061€ à l'article 65748 de la section de fonctionnement sur le budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. BORDIER Antoine